

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez MM. les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Avril 1879.

Chronique générale.

Nous lisons dans l'Union :

La protestation de notre épiscopat contre les projets de loi présentés par le ministre de l'instruction publique au nom du Président de la République restera comme une page d'honneur dans l'histoire de l'Eglise de France.

Les plus modérés avaient commencé par nous dire que les évêques n'ont peut-être pas absolument tort dans leurs réclames, mais que la part qu'ils ont prise dans le 16 mai a excité les passions contre eux.

Parmi nos ministres, on paraît très-intrigué des continuelles conférences qui ont lieu, depuis une quinzaine de jours, entre le Président de la République et M. Dufaure.

Pauvre M. Grévy ! Il est bien à plaindre, car ses ministres le font épier absolument comme un homme d'opposition ; aussi est-il bon que l'on sache une chose, c'est que

chaque ministre aujourd'hui a une petite police à lui. Cela doit coûter cher, mais les ministres de la République peuvent bien se payer ce luxe-là !

Plusieurs préfets des départements où viennent d'avoir lieu des élections législatives se montrent inquiets du grand nombre d'abstentions qui s'est produit et qui augmente, paraît-il, à chaque élection nouvelle.

Deux faits nous semblent notables dans les élections du 6 avril. D'abord le nombre extraordinaire des abstentions. Les républicains sont partout les maîtres. Ils ont présenté des candidats à foison dans vingt circonscriptions.

Aussi trouvons-nous comique la joie des républicains qui n'ont d'autre triomphe que de marcher devant des gens qui leur tournent le dos.

Un autre fait très-significatif, et qui n'est point de nature à réjouir le gouvernement, c'est le succès de M. Blanqui. A qui il ne manque que 1,000 voix pour l'emporter à Bordeaux sur le candidat opportuniste, M. Lavertou.

L'élection de Blanqui est le commencement de la rentrée par la force des commandants exceptés de l'amnistie. Après Blanqui, ce sera Rochefort qui, ne pouvant rentrer par la loi, entrera par le trou du scrutin.

Les républicains sont loin de se montrer satisfaits du résultat des élections qui viennent d'avoir lieu ; elles ont montré, par le nombre des ballottages, des divisions croissantes dans le parti républicain, l'augmentation de plus en plus grande des abstentions, par suite du retrait des candidatures consensuelles.

La République, depuis les élections qui, le 5 janvier, lui ont donné la majorité dans le Sénat, n'a donc pas gagné de terrain et en a plutôt perdu.

La République française ne peut dissimuler le mécontentement que lui causent les divisions dont les républicains viennent de présenter le spectacle.

Nous croyons, à vrai dire, que l'intérêt de la démocratie est de procéder méthodiquement à une sorte de triage préalable avant d'arriver à l'épreuve du premier scrutin et d'éviter, même quand l'ennemi se tient à l'écart, un relâchement absolu qui

pourrait ranimer l'espoir des vaincus, un éparpillement illimité des forces républicaines, qui finirait par faire ressembler l'élection à une tombola.

Ce résultat des élections du 6 avril paraît avoir redoublé les fureurs de la feuille gambettiste contre les catholiques ; elle prétend aujourd'hui que le pétitionnement contre les projets Jules Ferry en démontre l'extrême nécessité et peut-être L'INSUFFISANCE. Mais, d'après l'organe du citoyen Gambetta, il ne s'agit pas seulement d'aggraver les projets d'iniquité, de persécution et de spoliation, le pétitionnement doit servir à frapper impitoyablement tous les fonctionnaires, sans exception, suspects de cléricalisme.

Si les fonctionnaires notoirement rattachés à l'un des régimes déchus, que la République a menagés jusqu'à ce jour, ne peuvent plus compter désormais sur cette indulgence, qu'ils s'en prennent à ceux qui ont, au nom de la réaction cléricalle, déclaré la guerre à l'Etat ; qu'ils s'en prennent à MM. les évêques.

Ainsi, les évêques et les catholiques attaqués dans leurs droits, dans leurs plus chers intérêts spirituels et temporels, n'ont même pas le droit de se défendre, sous la forme la plus inoffensive du pétitionnement !

Les membres de l'extrême gauche de la Chambre des députés se sont réunis au Palais-Bourbon, pour s'entendre sur les mesures à prendre au sujet de Blanqui. Ils ont décidé de faire une démarche en sa faveur.

D'autre part, le conseil des ministres s'est occupé de l'élection probable de Blanqui dans la Gironde, élection absolument illégale et qui témoigne des déplorable dispositions de certains collèges électoraux.

Le ministre est très-inquiet au sujet de la résolution que prendra la majorité de la Chambre des députés.

Le préfet de la Gironde vient d'être chargé de faire connaître aux électeurs de Bordeaux que dans le scrutin de ballottage du 20 avril prochain, les voix qui pourraient être acquises à la candidature Blanqui seront nulles, le candidat étant absolument privé de ses droits civils et politiques.

Dimanche dernier, une des notabilités républicaines qui s'est fait une place en vue dans la littérature, démontrait à M. Gambetta la fragilité actuelle du ministère, et la nécessité pour lui de répondre à la logique de la situation en se mettant à la tête du gouvernement dès la rentrée prochaine.

Dans les cercles politiques, l'opinion se répand que les conflits entre les deux Chambres rendront la dissolution nécessaire avant la fin de la présente session. Nous devons ajouter cependant que M. Grévy se montre très-peu sympathique à cette idée.

M. Gambetta va prendre huit jours de vacances, pas davantage. Après un court voyage il reviendra à Paris afin de presser les travaux de la commission du budget. Il désire que sa présidence à la Chambre soit inaugurée par le vote du budget avant le mois d'août.

Le Figaro croit savoir que M. Jules Ferry vient d'affecter une somme de 25,000 fr. à

la publication des œuvres posthumes de M. Thiers.

C'est le 4<sup>er</sup> mai que doit paraître le premier numéro de la Commune affranchie. Directeur politique : Félix Pyat.

On ne dit pas que le gouvernement ait l'intention de s'opposer à la publication de cette feuille, destinée à devenir l'organe attiré de tous les adeptes de la Commune rentrés en France.

D'après la Patrie, le ministre des travaux publics se propose d'élever de 12 à 1,500 fr. à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les traitements des agents secondaires des ponts-et-chaussées.

Nous croyons savoir d'une source autorisée que le ministre de la guerre est à la veille de prendre une mesure générale qui supprimera radicalement les aumôniers de l'armée partout où il en reste encore.

M. Rameau, fils du député de Versailles, est nommé premier secrétaire de l'ambassade de France à Berne.

Nous lisons dans la Correspondance Havas :

Le différend survenu entre le conseil municipal de Paris et le ministère de l'intérieur, relativement au vote des 100,000 fr. destinés à subvenir aux premiers besoins des amnésiés, après leur retour à Paris, vient d'être aplani.

La somme votée par le conseil municipal sera directement versée entre les mains du trésorier du comité Victor-Hugo-Louis Blanc.

Le conflit est aplani par la soumission pleine et entière du gouvernement. La République s'incline devant la Commune.

Un ami du gouvernement, occupant une situation officielle, vient d'accepter la mission de se rendre à Bordeaux pour conjurer par tous les moyens possibles l'élection de Blanqui, que le préfet de la Gironde paraît beaucoup redouter.

Etranger.

EGYPTE. — On mande du Caire, 8 avril :

MM. Wilson et de Bignières refusent de donner leur démission, à moins d'y être autorisés par leur gouvernement respectif.

Le Moniteur égyptien a publié aujourd'hui une déclaration annonçant, ainsi que l'avait dit hier le khédive aux consuls, que le nouveau ministre sera responsable devant l'assemblée des notables qui est investie de pleins pouvoirs sur le modèle des Chambres européennes.

Le khédive a fait appeler, hier, tous les agents consulaires des puissances, pour leur exposer un nouveau ministère. Le khédive leur a exprimé que le cabinet actuel ne tenait aucun compte de l'élément indigène, ni des aspirations du pays.

Les projets financiers de M. Wilson atteignent, a-t-il dit, les droits les plus sacrés des Européens, aussi bien que des nationaux. D'après le khédive, la situation était devenue telle que de nombreuses adresses avaient été envoyées au khédive pour demander un changement complet dans l'ordre des choses établies.

En présence de ces instances, et pour répondre au sentiment public, le khédive s'est vu dans l'o-

obligation de recourir à des mesures capables de remédier à cette situation ; car il lui est de toute impossibilité de gouverner ainsi et de laisser le prince son fils à la tête du ministère. C'est pourquoi il a réuni les agents des puissances.

Le khédivé a remis alors, aux consuls, le projet financier, dit le *National*, élaboré par lui et par l'assemblée des notables et il leur a annoncé qu'il avait chargé Chérif-Pacha de former un cabinet complètement égyptien.

Ce nouveau ministère agira conformément à la lettre le programme du 27 août, adressée par le khédivé à Nubar-Pacha ; de plus, ce ministère sera responsable devant l'assemblée des notables, il veillera à l'exécution du projet financier national, et rétablira les contrôles suivant le décret de novembre 1876 (convention Goschen-Joubert.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, avec embranchement sur Moncontour.

### CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Séance du 7 avril.

Le nommé David, faisant partie de la classe de 1868, devait accomplir une période d'instruction de 28 jours le 4<sup>er</sup> septembre 1876, mais il n'obéit pas à l'ordre de route notifié à son domicile légal et fut déclaré insoumis. Cet homme a été arrêté à Thouars le 9 février dernier. Pendant qu'il était en état d'insoumission, David a été condamné d'abord, le 9 août 1878, par le tribunal de Loudun, à 15 mois de prison pour escroqueries et mutilation d'arbres ; ensuite, le 29 février dernier, par le tribunal de Saumur, à 5 mois de prison pour abus de confiance.

Le conseil l'a condamné à 3 mois de la même peine qui ne se confondra pas avec celles qui ont été prononcées précédemment contre lui.

On lit dans le dernier numéro de *l'Electeur*, feuille radicale d'Angers :

« Les Jésuites d'Angers font chaque jour dans leur chapelle de la butte du Pélican des réunions publiques sans autorisation, qu'ils appellent messes, vêpres, instructions, saluts, bénédictions, conférences, etc. Ce sont autant de violations de la loi, puisqu'ils ne remplissent pas les formalités légales, puisqu'ils n'ont pas d'autorisation, puisqu'il n'y a pas un représentant de l'autorité désigné officiellement pour assister à ces réunions.

MM. les évêques demandent le droit commun. Eh bien ! le droit commun consiste en ceci, c'est que, quand MM. les Jésuites — et autres — voudront ouvrir les portes de leur chapelle au public, ils devront faire une déclaration préalable à la préfecture, signée de sept membres, constituer un bureau, et accepter la surveillance d'un commissaire de police qui fera un rapport à l'autorité administrative sur ce qui se sera passé. »

Vous voyez bien, n'est-ce pas ? lecteurs, dit M. Faugeton dans le *Journal de Maine-et-Loire*, que la République de M. Béchét n'a pas dit son dernier mot, et qu'en l'attendant il peut y avoir de beaux jours encore pour la gaieté française, à supposer même que ce soit la Chapelle de la butte du Pélican qui en fasse seule les frais.

Figurez-vous un peu, ces pauvres commissaires de police, gendarmes, agents de ville, « représentants de l'autorité désignés officiellement... » — pourquoi pas M. Béchét lui-même avec une écharpe ? — obligés, au nom de la République, par amour ou par ordre de la République, mais malgré leur conscience assurément, lorsqu'ils seront amis des doctrines de M. Béchét, d'assister à ces réunions factieuses que les Jésuites appellent « messes, vêpres, instructions, saluts, bénédictions, conférences, etc. ? » — *l'Electeur* a oublié d'ajouter « processions. » Quel supplice pour ces pauvres gens, mais d'un autre côté quel tableau cela pourrait offrir en spectacle aux sourires et aux railleries populaires !

Cependant, puisque le journal de M. Béchét nous affirme que le droit commun est ainsi fait, nous n'hésitons pas un seul instant, pour notre compte personnel, à nous rallier à sa proposition.

Si même M. Béchét veut s'engager à servir régulièrement « de représentant de l'autorité désigné officiellement pour assister à ces réunions que les jésuites appellent

» messes, vêpres, instructions, saluts, bénédictions, conférences, etc. » — sans oublier les processions jubilaires et autres — nous nous engageons, nous, par avance, à fournir régulièrement à M. Béchét, à M. Béchéde et à toutes les autorités républicaines, présentes et futures, la signature de sept catholiques qui feront, au besoin, au nez et à la barbe de MM. Béchét et Béchéde, toutes les déclarations légales dont parle *l'Electeur* et que ce journal fait mine de réclamer, sous prétexte d'invoquer le droit commun.

De cette façon, peut-être, MM. Béchét et Béchéde se croiront en paix avec leur prétendue légalité, et tous les catholiques — voire même les jésuites — auront grand plaisir à voir M. Béchét assister, du matin au soir, à toutes ces réunions qu'il a si ingratement désertées et que l'on appelle « messes, vêpres, instructions, saluts, bénédictions, etc. »

Nous n'hésitons pas à espérer que le résultat sera excellent pour tous, après un mois d'expérience.

Nous croyons même très-sincèrement qu'il y a là une vraie mine d'or en perspective pour le journal de M. Béchét, et que M. Béchét aurait grand tort de ne pas l'exploiter au profit de ses actionnaires.

Songez-y donc ! — Si le journal de M. Béchét nous disait, avec son esprit ordinaire, « tout ce qui s'est passé », chaque jour, aux messes, vêpres, instructions, saluts, bénédictions, conférences, etc., de la butte du Pélican ! Que de mystères dévoilés ! Quelles découvertes ! Quelle mine, lecteurs, quelle mine d'or pour le journal de M. Béchét ! — On se demande comment il peut se faire que M. Béchét n'ait pas encore songé à cela.

Un point noir seulement à l'horizon : M. Béchét et ses amis sont-ils hommes à ne pas craindre pour eux-mêmes ou pour tous autres « représentants de l'autorité désignés officiellement » l'effet d'un seul mois d'expérience ? — l'effet d'un mois d'assistance régulière « aux messes, vêpres, instructions, saluts, bénédictions, conférences, etc. » de la chapelle de la butte du Pélican ?

La chose est bien douteuse. Pas d'illusion, au surplus ; ce n'est pas le droit commun, que le journal de M. Béchét a vraiment à cœur de rappeler aux Jésuites, car voici son dernier mot :

« Vous aurez beau dire, et beau faire, messieurs les évêques, les Jésuites et bien d'autres religieux en France SONT en ce moment DES HOMMES HORS LA LOI, et nous ne demandons pas mieux qu'on leur applique le droit commun actuel, c'est à dire QU'ON LES METTE A LA PORTE. »

A cet aveu vraiment dénué d'artifice et vraiment cynique, M<sup>r</sup> Perraud, évêque d'Autun, répond simplement :

« Vous objectez que je suis jésuite ou dominicain. Que vous importe ? Vous êtes bien franc-maçon. »

Sous le titre : REMERCIEMENT ET AVIS, nous lisons dans le dernier numéro du *Phare* (4<sup>er</sup> avril), journal littéraire parisien de notre compatriote M. Paul Prouteau :

« Quelques-uns de nos confrères des départements, les uns en nous citant, les autres en oubliant, veulent bien reproduire fréquemment certains des articles du *Phare*. Merci complet aux premiers, en demandant aux deuxièmes un peu plus d'équité, avec leur sympathie. »

Mais nous aurions mauvaise grâce à ne point distinguer, parmi nos zélés collaborateurs, le journal quotidien *l'Echo Saumurois*, qui ne manque jamais de citer l'origine des articles qui appartiennent à la rédaction du *Phare*, et que nous prions cette fois de réparer l'oubli que nous avons fait de ne point apposer le nom de notre brillante collaboratrice, M<sup>lle</sup> EUGÉNIE GUINAULT, au bas de sa jolie poésie : *Les Hirondelles*, n<sup>o</sup> 29 (4<sup>er</sup> mars). »

Aucune signature, en effet, n'accompagnait la petite pièce de vers intitulée : *Les Hirondelles*, publiée dans le *Phare*, et reproduite le mois dernier par *l'Echo Saumurois* avec la seule mention du journal auquel il l'avait empruntée. Nous sommes heureux que notre confrère veuille bien nous apprendre que M<sup>lle</sup> Eugénie Guinault est l'auteur de cette gracieuse production.

### ELECTIONS DE TOURS.

La situation de M. Rivière est toujours perplexe. Son sort n'est pas encore connu.

« La majeure partie des journaux, dit *l'Indépendant*, annoncent qu'il y a ballottage dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours.

Nos confrères sont plus avancés que M. le préfet qui cependant est sur les lieux. Depuis bientôt quarante-huit heures on calcule, on compte, on recompte, on supplote et l'on ne peut venir à bout de cette opération compliquée. En attendant que ce problème soit débrouillé à la préfecture, nous recevons de différentes localités des renseignements très-précis sur les résultats réels du scrutin. Pour peu que ces indications continuent à nous parvenir, nous saurons à quoi nous en tenir avant l'administration. »

D'après le *Journal d'Indre-et-Loire*, le pointage des votes a donné les résultats suivants : M. Rivière, 9,468 suffrages ; M. Tiphaine, 8,996 ; divers, 556 ; total, 19,020.

Pour être élu, il faudrait à M. Rivière la moitié plus un de ces suffrages exprimés, soit 9,514. Il lui en manque 43.

Ce résultat n'a rien d'officiel. La commission de recensement général des votes se réunira demain et nous aurons, dans la soirée, probablement, une solution définitive. »

Dans ses dernières nouvelles, *l'Indépendant d'Indre-et-Loire* nous apprend que M. Daunassans est toujours dans son cabinet occupé à la laborieuse opération dont nous parlons plus haut. A l'heure où nous mettons sous presse, rien n'a encore abouti. Le cas, paraît-il, est difficile. Nul ne sait donc à l'heure qu'il est si M. Rivière est élu ou non. »

Vern. — Le 4<sup>er</sup> avril courant, le nommé Godel, charron à Vern (canton du Lion-d'Angers), jouait aux cartes dans un cabaret avec un nommé Chauvin, fermier à Chazésur-Argos, et deux autres individus.

Godel s'aperçut à un certain moment que Chauvin trichait au jeu et lui en fit l'observation ; mais celui-ci, pour toute réponse, assena plusieurs coups de bouteille sur la tête de Godel, qui tomba baigné dans son sang. Il fallut l'intervention d'un tiers pour arrêter Chauvin, qui aura à répondre devant la justice du fait dont il s'est rendu coupable. (*Journal de Maine-et-Loire*.)

Mirebeau. — M. Elie Prieur, propriétaire à Mirebeau se rendait, vendredi dernier, dans l'après-midi, à son cercle. En passant sur la place du Marché, il s'affaissa tout à coup et s'évanouit. Relevé aussitôt par MM. Mahoudeau et Guillon, qui le transportèrent à son domicile, M. Prieur y expira un instant après sans avoir pu prononcer une parole.

M. le docteur Orłowski, appelé en toute hâte, n'a pu que constater le décès.

M. Elie Prieur était âgé de 64 ans. (*Journal de la Vienne*.)

MAYENNE. — On lit dans *l'Ordre de Mayenne* :

« Les Frères des écoles chrétiennes de la paroisse Saint-Martin ont reçu congé de l'administration. Cela ne nous étonne point. Elle avait trop bien commencé pour ne pas finir. Les Frères vont, nous l'espérons, rester à Mayenne. Le directeur de l'école de Saint-Martin est depuis de longues années parmi nous. Ce qu'il a rendu de services, ses anciens et ses nouveaux élèves seuls le savent. Il n'a point d'ennemis et il jouit de l'estime de tout le monde. Lors du désastre de l'armée du Mans, il se dévoua aux soldats malades qu'il traitait dans sa maison convertie en infirmerie. Il y compromit sa santé. On s'en souvient et on le congédie. »

Les brusques changements atmosphériques que nous subissons depuis quelques jours nous font un devoir de nous souvenir du diction célèbre et absolument exact :

En avril, ne te découvre pas d'un fil ;  
En mai, fais tout ce que t'es plaît ;  
En juin, songeraient à revêtir des costumes d'été. Ils n'y gagneraient que des rhumes et des fluxions de poitrine.

### L'HYGIÈNE D'UNE CHAMBRE A COUCHER.

Tous les hygiénistes reconnaissent que l'insuffisance de capacité de la chambre où l'on dort et le

défaut de sa ventilation régulière ont pour résultat de priver celui qui l'habite de la quantité d'air indispensable à la bonne fabrication du sang ; de spoler l'atmosphère confinée d'une certaine quantité d'oxygène, d'en accroître la température, de lui enlever son humidité remplacée par les matériaux de la transpiration pulmonaire, de l'exaltation et de déjections, d'où formations de miasmes putrides qui, portés dans la circulation, agissent sur l'économie comme un poison spécial.

Quand l'infection agit à faible dose et d'une manière continue, elle détermine des effets caractérisés qui échappent à l'observation officielle, mais qui finissent tôt ou tard par l'étiologie locale public est aux agglomérations humaines, comme l'a dit Michel Lévy, l'habitation humaine, l'est à l'individu ; mêmes causes, mêmes effets, bornés seulement dans leur propagation ; dans le premier cas, épidémie ; dans le second, affection sporadique ou de famille. Un seul homme, une famille s'expose autant à résider dans un logement trop étroit, mal aéré, qu'à se séjurer dans un lieu qui remplit de son méphitisme un vaste local. La fièvre typhoïde prend naissance dans les chambres des casernes où couchent un nombre disproportionnés de militaires ; elle se voit alors par épidémies récurrentes ; elle se produit également chez l'habitant isolé d'une pièce étroite et mal aérée.

L'air confiné est nuisible, non-seulement par le changement de proportion de ses éléments, par l'élevation de sa température, par l'addition des principes étrangers, mais encore par le défaut de mouvement et parfois de rayonnement solaire ; un grand nombre d'habitations ne reçoivent jamais l'action directe du soleil, d'autres n'en jouissent que très-fugitivement ; il en est ainsi surtout dans les quartiers populeux des grandes villes. Or, cette influence est nécessaire à la bonne fabrication du sang, comme nous le disons plus haut, et à la nutrition ; l'obscurité favorise la production de la graisse et l'exubérance de tous les fluides blancs. On ne connaît pas exactement l'effet des mouvements de l'air sur la manière dont s'accomplit la respiration, mais on voit des asthmatiques étouffer dans une atmosphère stagnante et réveillés au milieu de la nuit par l'angoisse de la respiration se précipiter vers une fenêtre pour saisir leur poitrine à l'air frais et ventilé. On a remarqué par les faits nombreux que le développement des écrouelles survient après un séjour plus ou moins prolongé dans un air qui n'est pas suffisamment renouvelé. Richerand s'est assuré que les scrofuleux reçus à l'hôpital Saint-Louis provenaient presque tous des quartiers de Paris où les logements sont entassés dans des demeures étroites. La phthisie fait plus de ravages dans les prisons, lesquelles on a appliqué le régime pénitentiaire de l'isolement et du silence.

Il y a donc un danger évident pour l'homme à emprisonner dans l'intérieur de son habitacle, même alors que celle-ci répond en grande partie aux conditions de l'économie hygiénique et qu'elle s'en éloigne, plus le danger augmente. Or, il résulte de ces enseignements que l'hygiène que des trois pièces principales qui composent un appartement — la salle à manger, la chambre à coucher, c'est cette dernière qui devrait être la plus spacieuse, la mieux éclairée, la plus salubre en un mot, puisque c'est là que l'homme se repose la plus grande partie de sa vie.

C'est le contraire qui arrive, et la chambre où l'on dort est, en général, sacrifiée à la chambre où l'on parle et à celle où l'on mange. Selon M. Fousgave, qui a très-bien étudié la question dans son excellent livre *La Santé et la Vie*, que nous prendrons pour guide dans cette petite étude, quatre conditions de santé doivent être recherchées pour une chambre à coucher : l'absence de bruit, le renouvellement facile de l'air, la possibilité de saisir un salubre air frais, le bon drainage.

Bonne avait raison et il aurait encore raison aujourd'hui, si quelques-uns disaient qu'on les aime assez facilement au bruit de la rue, mais la nuit, je sais bon nombre de personnes qui n'ont jamais pu s'y faire. Pendant l'Exposition, j'ai vu plusieurs provinciaux qui goûtaient à cette coupe de trois ou quatre heures chaque nuit dans les hôtels de nos quartiers populeux, qui se réveillaient avec joie la ville de M. Hausmann pour le calme des champs ou de leur petite ville. Les femmes nerveuses — et beaucoup de hommes — ne pas avoir sa chambre à coucher sur la rue, etc. Ce sont là, je le sais bien, des conseils qui ressemblent assez aux vérités de M. de la Rochefoucauld, ne sont réalisables que pour les gens qui appellent les heureux de ce monde et qui ont marché à la ville et aux champs.

« Là où le soleil n'entre pas, le médecin entre. » C'est le proverbe italien qui le dit. Il faut du soleil dans une chambre à coucher pour purifier l'atmosphère intérieure ; il faut que l'air y circule facilement, il faut enfin que la température y soit fraîche, afin que la température n'en soit pas élevée pendant la nuit. Les hygiénistes sont à peu près d'accord pour exiger d'une chambre à coucher d'un lit, une température de 16 à 18 degrés centigrades. M. de la Roche a écrit : « Il ne faut pas permettre ce luxe dans les grandes villes, et les conseils des centaines de chambres à coucher dans les quartiers ouvriers ou commerçants de la grande ville, dont le cubage tombe à 40, à 30 et même à 25 mètres. C'est l'impossibilité de se procurer du soleil, des feuilles d'Herculanum et des fleurs, nous ont montré que, sous ce rapport, les anciens

n'étaient guère mieux partagés, mais ce n'est pas chez eux que nous devons aller puiser les enseignements de l'hygiène. Il est vrai de dire qu'ils vivaient plus que nous au grand air, ce qui était une compensation.

Nous ne devons pas non plus leur envier leurs alcôves, car ils connaissaient, à ce qu'il paraît, ce que réduit obscur à dont parle l'auteur du Lutrin et que l'hygiène condamne.

Le meuble capital d'une chambre à coucher, c'est le lit.

Parmi les avantages que le progrès moderne a réalisés, on peut citer la substitution du fer au bois. Le fer permet à l'air de circuler plus librement et préserve des parasites.

Nous n'avons rien à dire de l'horrible paillasse qui a disparu presque partout et avec juste raison. Le lit de plumes tend à disparaître aussi. C'est certainement le lit le plus anti-hygiénique que l'on puisse rêver.

Le sommier élastique est aujourd'hui presque universellement adopté; il est plus propre, plus aéré et conserve sa forme aussi parfaitement que possible.

Aujourd'hui, le crin, la laine et certaines substances végétales servent à confectionner les matelas. On doit donner la préférence au crin qui se résout moins en poussière et s'imprègne moins des miasmes.

Morat, dans un article d'un dictionnaire de médecine, a donné sur l'entretien des matelas d'excellents conseils dont les ménagères peuvent faire leur profit.

« Les matelas, dit-il, demandent pour la santé un entretien presque continu, réclamé aussi par l'économie. On devrait chaque matin, avant de faire le lit, les exposer quelques heures à l'air; cette précaution évite bien des inconvénients qui résultent de son oubli et dont le moindre est l'odeur désagréable que le lit et la chambre conservent. Tous les ans, il faut faire rebatire les matelas et lessiver la toile; mais cette opération mériterait d'être faite avec plus de soin qu'on n'y en apporte ordinairement. On devrait, après avoir cardé la laine, la maintenir exposée plusieurs jours au grand air, pour laisser échapper les miasmes et les odeurs qu'elle contient, au lieu de la replacer de suite dans la toile. Toutes les laines devraient être battues à la baguette avant le cardage. Enfin, les matelas de trop vieille laine pelotonnée devraient être mis au rebut, parce qu'ils sont foyers de maladies et durs. »

Les oreillers de plumes doivent être bannis comme les matelas de plumes, au nom de l'hygiène; nous en dirons autant des édredons et pour les mêmes raisons, c'est-à-dire à cause de l'aptitude de la plume comme de la laine à s'imprégner de miasmes contagieux.

Les couvertures doivent être légères. Elles doivent réchauffer sans accabler par leur poids.

Les draps de lit sont en toile ou en coton. Les premiers sont préférables pour l'été, le second doit user des seconds pendant l'hiver. Avons-nous besoin de dire que la première qualité des draps est d'être propres?

Que dire des rideaux? Et le lit n'est pas placé dans un alcôve, nous pensons qu'ils peuvent être admis, pourvu qu'on n'y soit pas comme emprisonné.

Parlons-nous maintenant des meubles de toute sorte qui encombrant si souvent la chambre à coucher? Il est certain que, par leur accumulation, ils diminuent le cube d'air, mais nous n'avons pas la prétention d'exiger pour les chambres d'aujourd'hui la santé que présentaient celles des anciens.

Que penser au point de vue de l'hygiène de ces chambres à coucher, toujours imprégnées de parfums d'une odeur plus ou moins suave et où l'opopanax se mêle au musc, la violette de Parme au ylang-ylang, le styrac à l'ess-bouquet? Les anciens disaient: *Benot olei olei nihil olei*. Celui-là sent bon qui ne sent rien. On pourrait en dire autant de la chambre à coucher. Il me semble que l'absence de ces odeurs à la mode dans une chambre peut en faire à la femme qui l'habite, et qu'il respire toujours le même quel parfum d'honnêteté et de distinction.

Une cause encore d'insalubrité pour les chambres à coucher, c'est le cabinet de toilette qui y tient. Cette petite pièce est ordinairement obscure. Les linges mouillés, l'humidité qui y règne empoussièrent son atmosphère quand l'air n'y circule pas. Aussi le cabinet de toilette ne doit être séparé de la chambre à coucher que par des portes.

J'ai vu souvent dans les meilleures maisons trois ou quatre enfants coucher dans la même chambre. On ne doit pas oublier que les enfants consomment beaucoup plus d'air que les adultes, et, comme le dit si justement M. Fossagrives, il ne faudrait pas mettre dans une chambre à coucher plus d'enfants qu'on n'y mettrait de grandes personnes.

Le savant professeur de Montpellier insiste sur la nécessité, au point de vue de l'hygiène physique en même temps que de l'hygiène morale, de bien choisir la chambre du jeune homme et celle de la jeune fille: « Il arrive un jour, dit-il, dans des lignes où l'on sent battre le cœur du père de famille, il arrive un jour où la jeune fille sortant de l'aile de sa mère, mais prête toujours à s'y blottir de nouveau, se fait, elle aussi, sa chambre. C'est à dire ce réduit frais et virginal orné par elle des emblèmes de sa jeune ferveur et des prévisions de son travail; ce sanctuaire béni que les mères ne traversent jamais sans avoir le cœur gonflé de joie quand il est encore habité, et rempli de tristesse et d'amertume quand il est vide. Il faut bien choisir ce petit nid, qui est le propre refuge de cette atmosphère de pureté et de joie qui va de la s'étendant sur la famille tout entière. »

Je n'ai pas la prétention d'avoir traité complètement cette importante question d'hygiène, mais je crois en avoir indiqué les principaux traits, et je dirai en terminant que la, comme ailleurs, il ne faut rien exagérer, qu'il faut savoir compter avec les exigences de la vie moderne, qui tous les

encore, je le crains bien, seront quelque peu brouillées avec les prescriptions des médecins. J'allais oublier une des meilleures conditions de l'hygiène de la chambre où l'on doit dormir et dont les auteurs ne parlent pas, c'est-à-dire une âme calme et la paix d'une bonne conscience, le plus doux des oreillers dans une honnête maison. (France.) D. E. DECAISNE.

## Faits divers.

### Le fameux viaduc métallique en construction sur la Rance, à Lessart, près Dinan, pour le passage de Dol à Lamballe, peut être classé parmi les ouvrages d'art les plus considérables qu'on ait construits jusqu'à ce jour. Sauf le pont de la Giroude, à Bordeaux, dont les travées ont 75 mètres, et celui qu'on a jeté récemment sur l'Erdre pour le passage de la ligne de Nantes à Châteaubriant et dont la portée est de 90 mètres, les dimensions adoptées pour les ponts ou viaducs métalliques varient entre 40 et 60 mètres d'ouverture; encore cette dernière largeur n'est-elle que rarement atteinte.

### La portée du pont de Lessart sera de 96 mètres entre les points d'appui, et la longueur totale des poutres, de 98 mètres 50. Les points d'appui du pont sont à une hauteur de plus de 32 mètres au-dessus du niveau de la mer.

### Le poids du viaduc de Lessart sera de 1,000 tonnes; celui des parties auxiliaires étant de 300 tonnes, c'est donc au total une masse de 4 million 300,000 kilogrammes qu'il faudra mettre en mouvement!

## LES PIGEONS VOYAGEURS.

On sait que les merveilleux instincts de ces oiseaux leur permettent de retrouver leur route après avoir été transportés à de grandes distances. Ainsi dans de véritables courses de pigeons. Un grand nombre de ceux-ci, transportés de Bruxelles à Lyon et même à Rome, y ont été lâchés, et la direction du nord-est, et en quelques jours reviennent au point d'où ils étaient partis primitivement. Mais il est à remarquer que les pigeons, même ceux de l'espèce la plus perfectionnée pour ces voyages, ne savent qu'une chose, c'est d'arriver à leur colombier, revenir à où ils ont l'habitude de vivre et cela surtout s'ils y ont des parents. Il en résulte que, si l'on a un certain temps qu'un pigeon a quitté le colombier vers lequel on voudrait le faire revenir, s'il a eu le temps de s'habituer à la demeure dans laquelle on l'a mis provisoirement, il ne se sent plus la nécessité de retourner à son colombier, et si on le lâche il ne cherche pas à s'enfuir, il ne s'éloigne pas et revient au contraire dans sa nouvelle demeure.

Les pigeons qu'on ainsi les pigeons de retrouver la route de leur colombier, est en partie naturel, mais en partie aussi développé.

Un jeune pigeon qui, sans avoir subi d'entraînement préalable, serait transporté au loin, serait complètement désorienté et ne saurait pas revenir. Mais si on l'a tout d'abord lâché assez loin, mais encore en vue de son pigeonier, qu'une seconde fois on l'ait transporté à quelques kilomètres, puis d'autres fois encore à des distances de plus en plus considérables, on arrivera à ce fait des plus remarquables, que ce pigeon pourra retrouver sa route, même quand il aura été transporté à des centaines de kilomètres dans des pays qui lui étaient complètement inconnus.

On sait que les pigeons voyageurs ont été pendant la guerre, le principal moyen à l'aide duquel les départements ont pu communiquer avec Paris. Depuis, l'administration militaire a organisé des colombiers, où l'on élève des pigeons voyageurs, principalement des espèces reconnues comme ayant le plus de fidélité pour leur domicile et le vol le plus puissant. Ces oiseaux sont exercés de la façon que nous indiquons tout à l'heure.

Il est actuellement question d'utiliser ces pigeons dans un but humanitaire, c'est-à-dire pour mettre les navires, servant de feux flottants et les phares situés en pleine mer, en communication avec la terre ferme.

Par les temps calmes et alors que les communications avec les phares seraient faciles, on transporterait dans ceux-ci un certain nombre de pigeons pris dans un colombier situé sur la terre ferme. Si le mauvais temps s'élevait, si les gardiens des feux flottants ou des phares avaient besoin de secours, ils lâcheraient leurs pigeons, auxquels ils auraient préalablement attaché un petit tube contenant la nouvelle à faire parvenir.

On annonce que des expériences vont être prochainement tentées dans une station du nord de la France, afin de s'assurer si, par les temps de brouillard et de rafales, les pigeons, lâchés d'un point distant de la côte, pourraient revenir au colombier. (Corresp. Prosper Guyot.)

## LE CHANT NATIONAL

### La Marseillaise vient d'être déclarée chant national.

On nous communique, à ce sujet, un projet d'arrêté municipal, qui pourra servir de modèle à toutes les villes de France.

Le maire de la ville de X... Vu le décret en date du... Considérant que la Marseillaise est un chant qui doit réjouir le cœur des purs, terrifier les impurs, et former les enfants de la patrie; Arrête: 1. La Marseillaise sera jouée, chaque jour, au lever du maire; 2. Chaque séance du conseil municipal sera précédée du chant national; 3. Le maire entonnera l'hymne; Messieurs les conseillers répondront en chœur; 4. Dans le cas où, pour un motif quelconque, le maire ne pourrait entonner l'hymne, il devra déléguer ses fonctions à l'un de Messieurs les adjoints; 5. La séance se terminera par le chant du départ. En mairie à... le 1<sup>er</sup> avril 1879. Le maire, X...

## LES VENTES DE CHARITÉ

Les ventes de charité continuent dans le high life. On raconte, à ce sujet, une jolie anecdote:

« Une jeune vicomtesse s'était établie bouquetière dans un des salons du faubourg Saint-Germain et vendait à des prix fous, au profit des pauvres, des bouquets de violettes.

« S'adressant à un vieux beau, fort connu par ses diamants et son avarice, elle lui dit: — Monsieur le baron, démailliez-vous.

« Combien ce bouquet? fit gracieusement l'interpellé.

« Pour vous, cinquante francs.

« Oh! c'est bien cher, et puis je n'en veux que la moitié.

« Soit! baron, riposta la jolie bouquetière, en voici pour vingt-cinq francs.

« Et, coupant le bouquet par le milieu, elle en tendit les queues à l'avare en gants jaunes. »

### Un asile de chats. — Il existe à Londres, dans Cumberland-Market, Augustos-square, un refuge de matous de toutes espèces. Une société de dames patronnesses subvient aux frais de cet asile dont la partie affectée aux pensionnaires se compose de trois salles distinctes.

La première est celle des malades et des orphelins, c'est-à-dire des chats abandonnés trouvés dans la rue, estropiés et mourant de faim. La seconde contient les chats payants, appartenant à des particuliers qui, ne voulant pas les soigner chez eux, les mettent à l'hôpital, moyennant une rétribution mensuelle de trois francs dix centimes. La troisième salle est consacrée à l'infirmière. C'est là que se trouvent les chats dont l'état laisse peu d'espoir.

Dans toutes les salles, chaque chat a une niche et un espace réservé, le tout recouvert d'une paille très-fine. Au-dessus de chaque niche est un numéro d'ordre. N'oublions pas de mentionner un jardin appelé jardin de récréation, et dans lequel des matous convalescents prennent leurs ébats.

Les chats se trouvent satisfaits de la manière dont ils sont soignés que beaucoup ne veulent pas quitter l'asile, et souvent les chats payants, une fois guéris et rendus à leurs maîtres, les quittent pour revenir à l'hôpital.

### Un soir de réception ministérielle. — Le ministre, la bouche en cœur, à l'entrée du premier salon, adresse à chaque nouveau venu quelque parole gracieuse.

M. X..., chef de service, craint une destitution; aussi, bien que son père soit mort depuis trois jours, se présente-t-il à la réception de son chef suprême.

Le ministre. — Et M<sup>lle</sup> X... ne la verrons-nous pas ce soir?

Le chef de service. — Veuillez l'excuser, la pauvre femme, monsieur le ministre... elle est en deuil de son beau père...

## BOURSE DE PARIS

DU 9 AVRIL 1879.

Rente 3 0/0 . . . . . 78 80  
Rente 4 1/2 . . . . . 149 60  
Rente 5 0/0 . . . . . 114 80  
Rente 3 0/0 amortissable . . . . . 81 30

## MUSEE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch, — Paris.  
Prix de l'abonnement d'un an: — Paris: 7 fr.  
Départements: 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'AVRIL 1879.  
Monuments historiques. — L'Hôtel de ville de La Rochelle.

Nouvelles. — La Pièce du procès, par L. Collas.  
Les Révolutions d'autrefois. — Fernand Cortès, par A. Genèvey.

Voyages et fantaisies. — Les Aventures d'un dompteur, par A. Dubarry.

La Science en Famille. — Les Ronds des sorciers et les Cercles des fées, par E. M.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.

Illustrations. — L'Hôtel de ville de La Rochelle. — La finesse d'un vieux Magistrat. — Les deux Coquins. — La triste Noche. — La Revanche. — Destruction de Mexico. — Le dompteur Dubois. — La Ménagerie à bord. — Un Coin de mon atelier.

Mercredi de France. — Théâtres.

Ce n'est qu'après de longues études que des fondateurs de la Compagnie française de Télégraphie Paris à New-York sont arrivés à déterminer les tracés les plus avantageux pour l'établissement des lignes télégraphiques entre la France et les Etats-Unis. La ligne par les Açores, qui avait arrêté leur attention, a été reconnue impraticable, parce

qu'il fallait immerger une longueur de câble très-considérable; parce que cette immersion dans des mers excessivement profondes exigeait l'emploi de moyens mécaniques très-puissants; parce qu'enfin les abords des îles Açores sont le siège d'irruptions volcaniques sous-marines qui pourraient compromettre l'existence des câbles.

Le réseau auquel on s'est arrêté présente, au contraire, toutes garanties, parce qu'il est l'abri de tous les inconvénients que nous venons de signaler. Il présente un développement de 5,948 milles, qui se décomposent ainsi:

1. Câble de Brest à Saint-Pierre-Terre-Neuve, 2,395 milles; 2. câble de Saint-Pierre au cap Cod (Etats-Unis), 860 milles; 3. câble de Lands-Lud aux îles Scilly, 30 milles; 4. câble des îles Scilly à Saint-Pierre, 2,285 milles; 5. câble de Saint-Pierre à Tor-Bay, 270 milles; 6. câble de Brest aux îles Scilly; 7. ligne terrestre américaine.

## LES FRÈRES MAHON.

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par un terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

## EAU FIGARO.

teint cheveux (en 2 jours). 6 fr. nouveau flacon. Méd. or. VIGUIER et Co, 1, B<sup>n</sup> Bonne-Nouvelle, Paris. Démonstrations gratuites. Se trouve dans toutes les premières maisons de coiffure et de parfumerie.

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS.

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), catarrhe, éruption, surdité, ulcérations, mélancoles, névrosité, épuisement, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie des membres du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le abac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

100,000 cures réelles par les Brevets des Colombiers et exigez la marque de fabrique «Revalescière du Barry». Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuair, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures.

Cure N<sup>o</sup> 65,341. — M. Gauthier, d'Angers, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N<sup>o</sup> 25,270. — Monsieur, Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'émminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

Cure N<sup>o</sup> 45,270. — Paris. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 26 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 80 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière, chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TLEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; Angers: VEUVÉ CHATELAIN, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles; — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BÉLIARD, épicière; — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMETTÉ, confiseur; EMILE RICHARD, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. COBET, propriétaire-gérant.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise

**SAUMUR**

Magasins les plus vastes et les mieux organisés pour vendre bon marché.

## TRÈS-GRAND CHOIX DE

Fantaisies pour Robes, Tissus noirs  
**POPELINES, ÉPINGLINES ET LAINAGES GRIS**  
POUR ROBES DE MARIÉES

Confections pour Dames, dans tous les genres  
**SOIERIES NOIRES GARANTIES A L'USAGE**  
CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS  
Châles noirs Mérinos et Tissu léger

Coutils pour Pantalons, Draperies

## TOILES DE FIL, PRIX DE FABRIQUE

Mousselines, Crétonnes, Indiennes rouges, Pékins, Chamois, etc., pour **AMEUBLEMENTS**

TOILES COTON et MADAPOLAMS, moitié moins chers que l'année dernière.

# VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES JEUNES GENS ET ENFANTS

*Cet article est l'objet de soins tout particuliers; la coupe et la couture sont irréprochables.*

Tous nos assortiments sont au grand complet, et nous nous efforçons de plus en plus de mériter la réputation qui nous est faite depuis si longtemps de vendre le **MEILLEUR MARCHÉ DE SAUMUR.**

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En totalité ou par parcelles, **BEAUX TERRAINS**

EN JARDINS, PROPRES A BATIR

Situés à Saumur, rue d'Alsace, vis-à-vis l'Institution Saint-Louis, et rue des Bouchers prolongée.

Ces terrains sont complètement in-subservables.

Jouissance immédiate.

Facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à M. MAUBERT, intendant au château de Mello (Oise). (148)

Etudes de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur,

En présence de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau,

Le samedi 26 avril 1879, à midi.

### LA FERME DE

#### LA BILANGERIE

Située commune du Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hectares 88 ares 9 centiares.

S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et, pour tous autres renseignements, auxdits notaires.

### A VENDRE

#### VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

VILLE DE SAUMUR.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

#### DE REPAVEMENT DES RUES

Pour amélioration de la voirie.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics.

Que le vendredi 25 avril 1879, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, par devant le Maire de la ville de Saumur, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, et sur soumissions cachetées, des travaux de REPAVEMENT DES RUES, pour amélioration de la voirie.

Le montant de ces travaux, suivant devis dressé par l'architecte de la ville et approuvé par le préfet, est de..... 83,950 fr.

On peut prendre connaissance des devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 avril 1879.

Le Maire,  
LECOY.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### UNE MAISON

Comprenant un rez-de-chaussée, un entresol et un premier, composés chacun de deux pièces et cabinets; grenier sur le tout;

Cellier, jardin avec pompe.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

#### GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend: salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout;

Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie,

Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

### MALADIES CHRONIQUES.

Vices du sang, Cancers de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de deux à six heures. — Par correspondance, affranchir. (166)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### UNE MAISON

Sise près le bourg d'Allonnes,

Avec Servitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

### A VENDRE

#### FOIN

De bonne qualité et à bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

### AVIS.

A partir de ce jour, on prendra des CHEVAUX AU VERT dans la prairie de l'Abbaye, appartenant à M. PONNEAU.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, rue Nationale, 9, et sur la prairie, au sieur FOURNEAU, garde.

Prix pour un mois: 30 fr., et 2 fr. pour le garde. (169)

### RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le

#### SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

12 Boîtes 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr. CHEVRIER, ph<sup>ie</sup> 21, rue Montmartre, Paris.

EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.

Dépôt à Saumur, ph<sup>ie</sup> GABLIN.

## LA VELOUTINE

ROYAL

Poudre de Riz spéciale préparée au Blémont

PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi douce-elle au teint que fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur 61, rue de la Paix.

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## L'ARGENT

Propriété de M. BERTHIER Frères  
banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS  
SEIZE PAGES DE TEXTE — PUBLIÉ PAR M. BERTHIER

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de leurs coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE

99, rue Richelieu, 99  
PARIS